



Convocation à la séance du Conseil communal

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous convoquer à la séance du Conseil communal le

lundi 13 décembre 2021 à 18h30 à la Salle de spectacles.

Ordre du jour de la séance au verso.

Mesures sanitaires : Pour votre information, bien que la distance d'un mètre cinquante entre les personnes ne soit plus obligatoire lors des séances de conseils communaux, nous allons toutefois la maintenir pour les Conseiller·ère·s. De plus, les mesures cantonales suivantes seront à respecter:

- en cas de symptômes compatibles avec ceux du COVID-19, les membres du Conseil sont priés de s'abstenir de venir à la séance et de procéder à un «*coronacheck*»;
- le port du masque est obligatoire pour tous les participant·e·s en tout temps. Seuls des masques homologués par l'OFSP (type masque chirurgicaux à usage unique) doivent être utilisés. Un stock de masque à usage unique sera à disposition pour les personnes qui n'en auraient pas;
- les participant·e·s doivent se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie de la salle, une solution hydroalcoolique sera mise à disposition.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter ces mesures.

**A l'issue de la séance, nous avons le plaisir de vous convier
à l'Auberge communale pour le traditionnel repas de fin d'année
(certificat Covid obligatoire).**

Manuel Stern
Président du Conseil communal





Ordre du jour - 13 décembre 2021

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Nomination de deux suppléant·e·s à la commission intercommunale de l'APEJ
8. Préavis no 004/2021-2026 – Règlement sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours de Terre Sainte
9. Préavis no 005/2021-2026 – Legs Vulliez (demande d'autorisation d'aliénation de la parcelle N° 255 sise au lieu-dit « Les Goudons », demande d'autorisation de verser le prix de la vente à la Fondation La Clairière de Mies, demande d'autorisation de verser le montant de CHF 103'013.30 à la Fondation La Clairière de Mies)
10. Préavis no 006/2021-2026 – Budget 2022
11. Préavis no 007/2021-2026 – Fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026
12. Rapports des membres et délégué·e·s aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET-ASCOT-APEJ, SIED; ORPC et Région de Nyon)
13. Propositions individuelles et divers.